AVENANT À LA

CONVENTION DE COOPÉRATION CULTURELLE ET PATRIMONIALE RELATIF À LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2019

ENTRE:

LE DÉPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS domicilié Hôtel du Département 93006 BOBIGNY Cedex, représenté par M. Stéphane Troussel, président du conseil départemental, agissant en vertu de la délibération n° de la commission permanente du conseil départemental du

ci-après dénommé le Département,

d'une part,

ET:

LA COMMUNE DES LILAS domiciliée Hôtel de Ville, 96, rue de Paris, 93260 LES LILAS, représentée par son maire, M. Daniel Guiraud, agissant en vertu de la délibération du conseil municipal n° du

ci-après dénommée la commune,

d'autre part,

Il est exposé et convenu ce qui suit.

En application de la convention de coopération culturelle 2018-2021 et patrimoniale entre le département de la Seine-Saint-Denis et la commune des Lilas, le présent avenant est conclu pour l'année 2019.

Article 1 - Programme d'actions

Pour l'année 2019, les deux parties conviennent de retenir, dans le cadre de la convention, les actions suivantes,

au titre des axes 1 et 2 :

- projet *Des mots sur les maux* : à partir de la création *Comprendre*, sur le thème de la douleur physique, de l'auteure et metteure en scène Sonia Bester, Cie Madamelune, interviews de patients et personnels fréquentant le centre municipal de santé, afin d'élaborer des récits sur ce thème présentés au théâtre du Garde-Chasse : **2 500 euros**
- poursuite du projet Pratiques numériques, éducation aux images et rôle du cinéma municipal,

articulé autour de trois axes :

- 1 réflexion transversale animée par Benoît Labourdette, spécialiste *Nouveaux médias et innovation culturelle*, nourrissant les pratiques professionnelles en matière d'éducation à l'image ;
- 2 ateliers d'éducation à l'image en direction des jeunes, en partenariat avec le service périscolaire, avec le dispositif ACTE, le pôle jeunesse, l'Observatoire de la diversité culturelle, le cinéma du Garde-Chasse ;
- . ateliers d'éducation en direction du tout public : ateliers intergénérationnels de Cinéma animé, ateliers de réalisation d'une peinture animée évolutive à partir d'une oeuvre de l'exposition *On-Trade-Off,* présentée au centre culturel Cocteau, mapping participatif en live lors de Lil'Art 2020 au théâtre du Garde-Chasse ;
- 3 création d'une plateforme éditorialisée visant à valoriser les réalisations des amateurs et à conserver les traces des projets numériques mis en oeuvre au sein de la ville :

8 000 euros

au titre de l'axe Valorisation du patrimoine

- dans le cadre des Journées européennes du patrimoine, organisation d'un rallye ludique dans la ville, à partir de la carte à jouer relative au patrimoine lilasien *Regarde bien les bâtiments, à la découverte des matériaux des Lilas,* conçue en 2018-2019 par des collégiens, mise en place d'un parcours composé de douze sites, par le collectif de médiateurs culturels CulturAmat : **3 500 euros.**

Article 2 - Financement

Sur la base de ce programme annuel d'actions, le Département attribue à la commune des Lilas une subvention de fonctionnement de **14 000 euros** pour l'année 2019.

Fait à Bobigny, le

Pour la commune des Lilas, le maire,

Pour le Département, le président du conseil départemental, et par délégation, le directeur général des services,

Daniel Guiraud

Olivier Veber